

Focus sur la situation et les droits des personnes LGBTI

Mai 2020

Cette fiche, à destination des enseignants du secondaire, mais également des élèves des 2^e et 3^e degrés du secondaire, vise à rassembler dans un document synthétique des informations relatives aux droits des personnes LGBTI.

D'autres fiches pédagogiques (fiches d'activités, fiches témoignages, fiches à voir à lire, fiches jeux) sur les droits des personnes LGBTI accessibles sur www.amnesty.be/plateforme complètent utilement cette fiche.

Que signifie le sigle LGBTI ou LGBTI+ ?

LGBTI est le sigle utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans^{*1}, et intersexes. Il permet de désigner une orientation sexuelle, mais aussi une identité de genre.

Le sigle LGBT est apparu dans les années 1980, dans les pays anglo-saxons, puis le « I » a été ajouté. Aujourd'hui, l'acronyme LGBTI est souvent complété par d'autres lettres (« Q » pour queer par exemple) ou par un « + » pour inclure d'autres variantes d'identités de genre, de caractéristiques sexuelles, ou d'orientations sexuelles, comme l'asexualité ou la pansexualité.

Ces sigles peuvent également être utilisés dans des expressions qui se rattachent à ces personnes (« mouvement LGBTI » ou « droits LGBTI » par exemple).

Quelques définitions

Personne lesbienne : une femme sexuellement et/ou émotionnellement attirée par d'autres femmes.

Personne gay : un homme sexuellement et/ou émotionnellement attiré par d'autres hommes. Le terme « gay » est parfois utilisé pour parler des lesbiennes et des personnes bissexuelles, mais il s'agit d'une utilisation erronée.

¹ Le terme « trans* » et non pas « trans » est utilisé dans cette fiche afin de permettre aux personnes concernées de se définir comme elles le souhaitent (transgenre, transsexuel, etc.) et de ne pas confondre ce terme avec d'autres termes (comme transocéanique par exemple).

Personne bisexuelle : une personne sexuellement et/ou émotionnellement attirée par des hommes et des femmes.

Personne transgenre/trans* : une personne se sentant en décalage avec le sexe attribué à la naissance, dont l'identité de genre et/ou l'expression de son identité de genre est/sont différente(s) du sexe assigné à la naissance. À ne pas confondre avec le terme de « *personne transsexuelle* » qui est plus restrictif et ne concerne que la personne qui a entrepris ou souhaite entreprendre un traitement en vue de changer de sexe.

Personne cisgenre : une personne dont l'expression de genre et/ou l'identité de genre est/sont en adéquation avec les attentes traditionnelles reposant sur le sexe qui lui a été assigné à la naissance. « *Cisgenre* » est donc le contraire de « *transgenre* ».

Personne intersexe : une personne qui est née avec des caractéristiques physiques, hormonales ou génétiques que ne correspondent pas à 100 % à l'un des deux genres. Par exemple, chez certaines personnes, le corps peut présenter des caractéristiques à la fois masculines et féminines. Il arrive également que l'arrangement des chromosomes d'une personne ne soit ni typiquement masculin ni typiquement féminin. Il existe ainsi plusieurs formes d'intersexes. Ces caractéristiques peuvent être présentes à la naissance ou devenir plus visibles pendant ou après la puberté.

Personne pansexuelle : une personne sexuellement et/ou émotionnellement attirée par n'importe quelle personne, qu'importe son genre (genre masculin, genre féminin, genre neutre, genre fluide) et son orientation sexuelle.

La différence entre pansexuelle et bisexuelle ne saute pas forcément aux yeux à première vue, mais elle existe bel et bien. Elle se comprend plus facilement en se penchant sur l'étymologie de « *bi* » pouvant se traduire par « *deux* », et de « *pan* » signifiant « *tous* » en grec. La bisexualité s'intéresse donc à la fois aux hommes et aux femmes, tandis que la pansexualité s'intéresse à la fois aux hommes, aux femmes, aux personnes transgenres, aux queers, ou à tous ceux qui se définissent différemment.

Personne asexuelle : une personne ne ressentant pas d'attirance sexuelle.

Personne queer : une personne rejetant la binarité « *homme* »/« *femme* », « *masculin* »/« *féminin* ». Le mot anglais « *queer* » signifie « *bizarre* », « *étrange* ». Au départ, c'était une insulte, ce terme a ensuite été détourné par les personnes qui ne souhaitaient être considérées ni masculines, ni féminines, ni homosexuelles, ni hétérosexuelles, etc. Aujourd'hui, il s'agit d'un terme parapluie recouvrant des identités multiples, revendiqué par les personnes qui ne se conforment pas aux normes sociales binaires en matière d'identité sexuelle ou de genre.

Quelques autres notions importantes

Le sexe correspond aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes.

Le genre désigne l'ensemble des caractéristiques relatives à la masculinité et à la féminité ne relevant pas de la biologie, mais de la construction sociale.

L'identité de genre est une notion très personnelle et subjective qui renvoie à la façon dont on perçoit son genre, c'est-à-dire si une personne se sent femme, homme, ou autre. L'identité de genre est

indépendante du sexe biologique et de l'orientation sexuelle (je peux être né « *homme* », mais me sentir femme. Je peux être « *masculin* » et aimer les hommes).

L'expression de genre renvoie à la façon de manifester son identité de genre, par exemple au moyen du style vestimentaire, du maquillage, de la manière de parler et de traitements hormonaux ou chirurgicaux.

L'orientation sexuelle est la faculté de chacun à ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle et à avoir des relations intimes et sexuelles avec des personnes d'un genre différent, du même genre, ou de plusieurs genres.

L'homophobie correspond à toute manifestation de mépris, rejet ou de haine envers des personnes homosexuelles ou supposées l'être.

La transphobie correspond à toute manifestation de mépris, rejet ou de haine envers des personnes trans* ou supposées l'être.

La LGTBiphobie correspond à toute manifestation de mépris, rejet ou de haine envers des personnes LGBTI ou supposées l'être.

Le mégenrage est le fait d'utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés par la personne. Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe particulièrement blessant. S'il est accidentel, mais répété parce que la personne ne souhaite pas réellement s'en préoccuper, on considère cette négligence comme un acte transphobe également.

Le morinom/deadname est le prénom d'état civil enregistré à la naissance d'une personne, notamment transgenre, qui en a changé depuis.

Le stéréotype de genre est une idée toute faite des rôles dans lesquels on enferme l'homme (fort et protecteur) et la femme (douce et maternelle). Selon ce principe, toute apparence ou conduite différente est jugée « *anormale* ». C'est aussi une vision sexiste de la société, car elle donne à l'homme un rôle dominant sur la femme.

Un peu d'histoire

Les personnes LGBTI ont toujours existé dans le monde, mais leurs interactions avec la société ont été très différentes selon les époques historiques. S'il est vrai que dans l'Antiquité, l'homosexualité n'était pas considérée comme un tabou et que certaines personnes intersexes étaient même considérées comme des semi-divinités, c'est seulement aux XIXe et XXe siècles que l'on a commencé à pouvoir parler d'une dimension sociale et politique propre aux personnes LGBTI.

Durant le XIXe siècle, des voix se sont élevées pour parler de l'émancipation des homosexuels. Ces personnes demandaient que l'homosexualité ne soit plus vue comme une maladie, qu'elle ne soit plus criminalisée et rejetée socialement. Le Suisse Heinrich Hösli, et un siècle plus tard, l'allemand Karl-Heinrich Ulrichs y sont pour beaucoup.

À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, des mouvements d'émancipation homosexuels émergent en Europe, dont certains ouverts aux lesbiennes. Tout au long du XXe siècle, ces groupes

et mouvements, se battant pour l'obtention de nouveaux droits, ont gagné en visibilité et se sont étendus en Europe et dans le monde anglo-saxon.

Les années 60 furent marquées par la révolution sexuelle dans les pays occidentaux, cependant, il n'existait pas, à cette époque, de terme commun pour désigner les personnes non hétérosexuelles. On parlait un peu de « *minorité sexuelle* », éventuellement de « *troisième genre* ». Le terme « *homosexuel* » existait, mais il était connoté péjorativement. Dans les années 70, le terme « *gay* » est apparu, bientôt associé à « *lesbian* » (« *lesbienne* »).

Les émeutes Stonewall de juin 1969 à l'origine des Prides/marches des fiertés

Les émeutes de Stonewall sont un des événements cruciaux de la lutte pour l'égalité des droits de toutes les orientations sexuelles et de genres.

Le 28 juin 1969, neuf policiers new-yorkais ont effectué une descente au Stonewall Inn, sur Christopher Street. Ce bar était connu pour sa célébration de la tolérance et il était aussi devenu un endroit où les travailleurs et travailleuses du sexe et les sans-abris pouvaient trouver la sécurité. Cette nuit-là, les policiers ont fouillé de façon agressive les clients de ce bar. Ils leur ont demandé leurs papiers et ont arrêté toutes les personnes qu'ils soupçonnaient d'être gays ou qui étaient habillées d'une manière non conforme à l'idée étroite que se faisait la société ordinaire de la notion de genre. C'est alors que l'émeute a commencé : les gens ont jeté des pièces et des bouteilles sur les policiers qui ont alors été obligés de se réfugier dans le bar. Les policiers ont appelé des renforts pour venir à bout des contestataires, et ils ont même utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser l'attroupement, mais dehors la foule continuait de grossir. Les émeutes ont encore duré quatre jours avant de s'éteindre.

Un an après les émeutes de Stonewall, le 28 juin 1970, des personnes sont retournées au Stonewall Inn et ont marqué cet anniversaire en célébrant le Jour de la libération de Christopher Street. Ce défilé a été considéré comme la première Pride/marche des fiertés LGBTI, et a servi de catalyseur pour d'autres mouvements et événements à travers le monde.

À la suite de ces émeutes et de cette première Pride, de nombreuses autres Prides/marches des fiertés ont vu le jour. Elles sont aujourd'hui organisées chaque année, dans de nombreux pays du monde.

Les marches des fiertés peuvent prendre de nombreuses formes différentes, par exemple des carnivals, des projections de films ou des débats. Ce moment de fête célèbre les personnes qui sont marginalisées à cause de définitions strictes des notions de masculinité et de féminité. Des événements ont lieu à différents moments de l'année, selon les régions du monde. En Amérique et en Europe, la saison commence généralement en mai/juin, tandis que les marches des fiertés sont organisées entre février et mars en Afrique du Sud. Quel que soit l'événement, c'est l'occasion pour les personnes LGBTI de montrer qu'elles assument leur identité et en sont fières. Ces événements célèbrent le mouvement LGBTI dans toute sa diversité et donnent de l'ampleur aux appels à respecter et à protéger les droits des LGBTI.

Dans les années 80, ce fut au tour du sigle LGBT d'apparaître dans les pays anglo-saxons : il remplaça le terme « *gay* », jugé pas assez représentatif des revendications politiques des groupes et pas assez inclusif. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la « *convergence des luttes* » des minorités sexuelles.

C'est aussi au cours de ces décennies que la communauté gagna des droits significatifs : à partir de 1989, le Parlement européen invita les États membres de l'Union européenne à dépenaliser les relations homosexuelles et à reconnaître les unions de couples de même sexe.

En 1990, l'Organisation mondiale de la santé supprima l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Parallèlement, le mouvement d'émancipation trans luttait contre la pathologisation des personnes trans, tandis que le mouvement d'émancipation intersexe demandait la fin de l'assignation du sexe et des mutilations génitales dont ces personnes étaient (et sont encore aujourd'hui) victimes.

17 mai : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

La Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie a été créée en 2005 par le Français Louis-Georges Tin, président du Comité IDAHO (du nom de la journée en anglais, International Day Against Homophobia and Transphobia) afin d'attirer l'attention des décideurs, du public et des médias sur ces questions.

Cette journée est célébrée le 17 mai de chaque année. La date du 17 mai a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), prise le 17 mai 1990, de ne plus considérer l'homosexualité comme un trouble mental.

Des tensions ont existé bien sûr entre ces différentes communautés et continuent encore aujourd'hui d'exister, chacune se battant pour que sa propre identité se développe et soit reconnue, quitte à exclure d'autres sous-groupes. Mais l'affirmation du sigle LGBTI+ dans l'espace public montre que le mouvement a gagné en force et en inclusion.

Aujourd'hui, les membres de la communauté LGBTI se regroupent sous un même drapeau arc-en-ciel, symbole de leurs luttes et de leur diversité.

Petite histoire du drapeau arc-en-ciel du mouvement LGBTI

Le premier drapeau arc-en-ciel utilisé comme symbole du mouvement LGBTI a été conçu et réalisé à la main par le graphiste et militant américain Gilbert Baker, alors âgé de 27 ans, pour la Gay and Lesbian Freedom Day Parade de San Francisco le 25 juin 1978. Le premier drapeau comportait huit bandes. Gilbert Baker donne à chacune des couleurs une signification : rose : la sexualité ; rouge : la vie et la guérison ; orange : la santé et la fierté ; jaune : la lumière du soleil ; vert : la nature ; turquoise : la magie/l'art ; bleu : la sérénité/l'harmonie ; violet : l'esprit.

Lors de la marche organisée en novembre 1978 pour protester contre l'assassinat de Harvey Milk, le premier élu ouvertement gay de San Francisco, la Paramount Flag Company produit des versions à sept bandes, car le rose n'est pas disponible industriellement. Par la suite, Gilbert Baker fait également supprimer le turquoise, pour maintenir un nombre pair de couleurs. Le drapeau compte alors six bandes (rouge, orange, jaune, vert, bleu et violet) et devient définitif.

Des avancées significatives en matière de reconnaissance et protection des droits des LGBTI

Dans la majorité des pays du monde, être homosexuel n'est plus un crime, et dans une trentaine d'entre eux, dont la Belgique, le mariage entre personnes de même sexe est légal.

Parmi les grandes victoires récentes : après la Chine en 1997, l'Inde a enfin dépénalisé l'homosexualité en 2018, et le Costa Rica est devenu le premier pays d'Amérique centrale à légaliser le mariage entre personnes de même sexe en mai 2020.

Aujourd'hui, l'Europe et le continent américain (à l'exception de sept îles des Caraïbes) sont les plus avancés en matière de droits et de protection des homosexuels.

De manière générale, les personnes LGBTI sont davantage et mieux représentées dans l'espace public, les médias, les films et les séries. La parole des personnes LGBTI se libère. Peu à peu les sociétés changent et les mentalités évoluent, mais pas encore assez vite...

De nombreuses persécutions et discriminations à l'encontre des LGBTI persistent

Dans de trop nombreux pays, lorsque l'on est lesbienne, gay, transgenre ou intersexe (LGBTI), on s'expose à des discriminations quotidiennes. Cette discrimination peut être fondée sur l'orientation sexuelle (les personnes pour lesquelles on éprouve de l'attraction), l'identité de genre (la façon dont on se définit, quel que soit le sexe biologique), l'expression de genre (la façon dont on exprime son genre par son habillement, sa coiffure ou son maquillage) ou les caractéristiques sexuelles (par exemple, les parties génitales, les chromosomes, les organes reproductifs ou les niveaux d'hormones).

Qu'il s'agisse d'insultes, de harcèlement, mais aussi du fait de se voir refuser un emploi ou des soins de santé adéquats, les différentes inégalités de traitement sont considérables et préjudiciables. Elles peuvent aussi mettre la vie des personnes en danger.

Trop souvent, des personnes LGBTI sont harcelées dans la rue, rouées de coups et parfois tuées, uniquement en raison de leur identité.

Une flambée de violence contre les personnes transgenres a fait au moins 369 morts dans le monde, entre octobre 2017 et septembre 2018. La majorité de ces meurtres a eu lieu au Brésil, au Mexique, aux États-Unis et en Colombie.

Dans certains pays, les personnes transgenres peuvent obtenir la modification de leur état civil. Cependant, dans la plupart des cas, elles doivent se soumettre à des processus humiliants, notamment un diagnostic psychiatrique et une stérilisation irréversible, des actes qui bafouent leurs droits humains. Dans sept pays² seulement (la Belgique en fait partie), ces procédures n'existent pas.

² L'Argentine, la Belgique, la Colombie, le Danemark, l'Irlande, Malte et la Norvège.

De nombreuses personnes intersexes à travers le monde sont contraintes de subir des opérations chirurgicales dangereuses, invasives et complètement inutiles, qui peuvent avoir des effets secondaires physiques et psychologiques à vie.

Parfois, l'hostilité à l'égard des personnes LGBTI est entretenue par les gouvernements eux-mêmes, alors que leur rôle est de les protéger.

En Tchétchénie, une campagne soutenue par le gouvernement a entraîné le harcèlement des hommes gays, dont certains ont été enlevés, torturés et même tués. Au Bangladesh, alors que des militants LGBTI ont été tués à coups de machette par des groupes armés, la police et le gouvernement se sont montrés guère enclins à rendre justice aux familles des victimes. Dans de nombreuses zones d'Afrique subsaharienne, les personnes LGBTI continuent de vivre dans la crainte d'être découvertes, agressées et même assassinées.

Les marches des fiertés sont interdites dans plusieurs pays du monde, notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie.

Moins de 30 pays³ dans le monde reconnaissent le mariage entre personnes de même sexe.

Les **relations homosexuelles** sont érigées en **infraction dans plus de 70 pays** et sont **passibles de la peine de mort dans 12 d'entre eux**, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen⁴. Et même lorsque ces lois restrictives ne sont pas appliquées dans les faits, leur existence renforce à elle seule les préjugés contre les personnes LGBTI, en leur donnant l'impression de ne pas être protégées contre le harcèlement, le chantage et la violence.

Les actes de discriminations, de haine et de harcèlement à l'encontre des personnes LGBTI restent également fréquents dans les pays, comme la Belgique, ayant une législation plus favorable en matière de protection des droits des LGBTI.

La situation des droits des LGBTI en Belgique

En janvier **2003**, la **Belgique** est devenue le **deuxième pays au monde** (après les Pays-Bas) à **légaliser le mariage entre personnes de même sexe**. C'est l'article 143 du Code civil belge qui prévoit cette possibilité.

Le **droit d'adopter** des enfants est également **reconnu aux couples de même sexe depuis** une loi de **2006**. Enfin, **quand un couple de femmes mariées a un enfant**, le **lien de filiation**, c'est-à-dire le lien juridique entre parent et enfant, est **présumé**, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas besoin de procéder à une démarche supplémentaire pour le faire reconnaître officiellement, et ce **depuis** une loi de **2015**.

En **2007**, trois lois ont été adoptées en Belgique afin de combattre les discriminations, notamment la **loi dite « Antidiscrimination »** prévoyant l'**interdiction des discriminations fondées sur l'orientation sexuelle**, et la loi dite « *Genre* » qui ne prévoyait alors pas encore l'interdiction des discriminations fondées sur l'identité de genre. En **2014**, la **loi Genre** a cependant été **modifiée** afin de faire entrer **l'identité de genre et l'expression de genre** dans les **motifs de discriminations prohibés**. Cela signifie

³ 29 pays au total fin mai 2020. Parmi ces pays, on peut citer à titre d'exemple la Belgique, l'Argentine, le Canada, l'Irlande, Malte, l'Afrique du Sud, l'Uruguay, Taiwan ou encore le Costa Rica.

⁴ Source : *State-Sponsored Homophobia*, rapport annuel de l'IGLA, décembre 2019

qu'il est désormais interdit par la loi de traiter de manière différente les personnes en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité et/ou de leur expression de genre.

En **2017**, une loi a été adoptée concernant les **personnes transgenres**, et plus particulièrement la **modification du sexe enregistré sur les actes de l'état civil**. Prévoir un cadre juridique propre à cette modification permet de lutter contre les discriminations vécues par les personnes transgenres, puisqu'elles peuvent alors faire reconnaître officiellement leur genre ressenti. Les adultes transgenres peuvent ainsi, depuis 2018 (car cette loi adoptée en 2017 n'est entrée en vigueur qu'en 2018), faire modifier officiellement leur enregistrement du sexe et leur prénom sans conditions médicales à travers une procédure administrative auprès du fonctionnaire de l'état civil. Elles ne sont plus obligées de subir une opération génitale (une stérilisation) et un examen psychiatrique, qui étaient auparavant obligatoires. En revanche, le régime visant les personnes trans mineures maintient l'intervention d'une pédopsychiatre ainsi que des limites d'âge pour la reconnaissance du genre et le changement de prénom.

Selon le **dernier classement « Rainbow Europe »** de l'organisation IGLA Europe (qui classe, chaque année, les États en Europe, en fonction de la situation légale et politique des personnes LGBTI), **la Belgique fait partie des pays les plus avancés en matière de reconnaissance des droits des personnes LGBTI en Europe** (elle arrive, dans ce classement, deuxième après Malte)⁵.

Cependant, malgré une législation protectrice des droits des personnes LGBTI, **des personnes LGBTI, notamment des jeunes LGBTI, continuent de faire l'objet d'actes discriminatoires et de harcèlement en Belgique**.

Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a révélé, en mai 2020, qu'il avait ouvert un **nombre record de dossiers (133) concernant des discriminations de personnes LGBTI en 2019**. Pour la première fois, c'est au travail que le plus de cas ont été observés, devant les messages de haine dans les médias et les agressions en rue. De plus, lors du confinement lié à la pandémie de COVID-19, Unia a reçu des signaux attestant d'une augmentation de la violence intrafamiliale vis-à-vis des jeunes LGBTI.

Selon les résultats d'une enquête publiée, en 2018, par l'association belge Çavaria, et menée auprès de jeunes homosexuels, lesbiennes et bisexuels flamands, **plus de 40 % des jeunes LGBTI ne se sentent pas en sécurité à l'école : un quart d'entre eux** indique faire face à de la **violence physique**, et un quart avoue même avoir été absent au moins un jour le mois précédent l'enquête en raison de ce sentiment d'insécurité.

Tous les jeunes interrogés ont indiqué avoir **déjà reçu des commentaires négatifs sur leur orientation sexuelle**. La moitié précise que les enseignants n'en parlent jamais tandis que 10 % soulignent que ces réflexions sont justement énoncées par des professeurs.

Près de la moitié a déjà été victime de violence verbale, un quart de violence physique. 43 % ont en outre été confrontés à du harcèlement sexuel. Enfin, 8 % ont reçu des coups en raison de leur orientation sexuelle.

Il est donc crucial que les actions de sensibilisation sur les droits des personnes LGBTI s'intensifient, notamment dans les écoles.

⁵ *Rainbow Europe 2020*, IGLA Europe, mai 2020

Pourquoi les droits des LGBTI sont-ils importants ?

Chacun devrait pouvoir être fier de ce qu'il est et des personnes qu'il aime. Nous avons tous le droit de nous exprimer librement. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (qui définit pour la première fois les droits reconnus à chacun) protège le droit de s'exprimer librement pour tous.

Mettre fin à l'homophobie et à la transphobie permettra de sauver des vies. La discrimination et le harcèlement à l'encontre des LGBTI exposent les personnes qui se considèrent comme telles à un risque accru de préjudice physique et psychologique. Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Accepter les personnes LGBTI et comprendre leur identité permet d'apprendre à supprimer de nombreux obstacles imposés par les stéréotypes de genre. En définissant et en limitant la façon dont chacun devrait vivre sa vie, ces stéréotypes sont nocifs pour toute la société. S'ils sont supprimés, chacun pourra alors être libre de se réaliser pleinement, sans contraintes sociales discriminatoires.

Les personnes LGBTI, et particulièrement les personnes transgenres et celles qui ne se conforment pas à la norme de leur genre, risquent souvent d'être victimes d'exclusion économique et sociale. En luttant pour des lois plus soucieuses de n'exclure personne, quelles que soient les orientations sexuelles et identités de genre, chacun pourra accéder à ses droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.

Portraits de quelques personnes LGBTI qui ont marqué l'histoire

Ces personnes LGBTI⁶, plus ou moins célèbres, ont marqué l'histoire chacune à leur manière. Revenir en classe ou avec un groupe de jeunes sur le parcours de ces personnes permet de mieux appréhender l'histoire de la reconnaissance des droits des personnes LGBTI.

Heinrich Hössli (1784 - 1864)

Styliste suisse respecté dans le monde de la mode féminine, Heinrich Hössli est considéré comme le premier vrai « militant » du mouvement de libération homosexuelle, après la publication, en 1836, d'*Eros, die Männerliebe der Griechen* (Éros, l'Amour entre hommes chez les Grecs), un ouvrage qui retrace l'histoire des relations amoureuses masculines dans les domaines de l'éducation, la littérature et la législation, de la Grèce antique au début du XIXe siècle. L'ouvrage de Hössli est le premier livre de l'époque moderne à défendre sans détour l'amour entre les hommes et, sans la nommer encore, à condamner une certaine forme d'homophobie. Il aura un impact considérable sur l'Allemand Karl Heinrich Ulrichs.

Karl Heinrich Ulrichs (1825 - 1895)

Karl Heinrich Ulrichs est considéré par certains comme le père fondateur du mouvement homosexuel moderne. Il est aussi la première personne à avoir rendu publique son homosexualité. Juge en Allemagne, il a été contraint de démissionner en 1854 lorsqu'un de ses collègues a découvert qu'il était gay. Il a alors décidé de s'investir dans la lutte pour les droits des homosexuels. Il a notamment écrit des essais sur l'homosexualité. Le 29 août 1867, il s'est adressé au Congrès des juristes de Munich pour demander que chaque personne ait les mêmes droits, indépendamment de sa sexualité.

⁶ Sources multiples : « 40 LGBT+ qui ont changé le monde » de Florent Manelli, Wikipédia, National Geographic

Sylvia Rivera (1951 - 2002)

Sylvia Rivera, transgenre latino américaine, s'est battue sans relâche pour les droits des personnes transgenres et des personnes au genre non conforme. À la suite des émeutes de Stonewall auxquelles elle a participé, elle décide de fonder STAR (Street Transvestite Action Revolutionaries) avec Marsha P. Johnson, pour offrir un toit et soutenir les jeunes queers sans-abri. Sylvia Rivera a aussi lutté contre l'exclusion des transgenres à New York grâce au Sexual Orientation Non-Discrimination Act, une loi qui interdisait la discrimination sur base de l'orientation sexuelle.

Marsha P. Johnson (1945 - 1992)

Marsha P. Johnson, transgenre américaine et travailleuse du sexe, a passé une grande partie de sa vie à se battre pour l'égalité des droits. Elle a été la mère de cœur des drag queens et des femmes transgenres sans abri de Christopher Street à New York. Elle se trouvait aux côtés de Sylvia Rivera, lors des émeutes de Stonewall, et a fondé, avec elle, l'organisation STAR. En 1992, son cadavre est retrouvé, flottant dans l'Hudson River, peu de temps après la Marche des fiertés. La police conclut à un suicide, mais les personnes proches d'elle affirment qu'elle n'était pas suicidaire et qu'elle a été harcelée près de l'endroit où son corps a été retrouvé. La chanteuse transgenre Anohni a choisi le nom de son groupe Antony and the Johnsons en sa mémoire.

Josephine Baker (1906 - 1975)

Joséphine Baker était une artiste très célèbre de l'ère du jazz. Bisexuelle, elle se marie à plusieurs reprises avec des hommes, mais maintient des relations amoureuses avec des femmes, notamment avec l'écrivaine française Colette et l'artiste peintre Frida Kahlo. Elle est certainement la chanteuse et danseuse afro-américaine qui a le plus connu le succès en France. Née aux États-Unis dans une famille pauvre et mariée une première fois à l'âge de 13 ans, elle s'enfuit rapidement et réussit à se faire engager comme danseuse dans une troupe itinérante. De spectacle en spectacle, elle gagne New York puis la France où elle est naturalisée française. Elle se sert de son image pour réclamer la fin de la ségrégation, refusant de se donner en spectacle dans les lieux ségrégués et s'exprime publiquement en 1963 lors de la Marche sur Washington organisée par Martin Luther King. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Joséphine Baker fut espionne pour la France, donnant aux services secrets les informations qu'elle entendait lorsqu'elle dansait devant des soldats allemands.

Michael Dillon (1915 - 1962)

Michael Dillon, britannique, fut le premier homme transgenre à subir une phalloplastie, c'est-à-dire une construction chirurgicale d'un pénis. Il serait aussi la première personne à avoir bénéficié d'un traitement hormonal à base de testostérone pour débiter sa transition. Michael Dillon est par la suite devenu médecin et a servi en tant que tel dans la Marine britannique. Lorsque la presse découvre que Michael est en fait né de sexe féminin, il se réfugie en Inde pour échapper à l'attention médiatique. Là-bas, il prononce ses vœux et devient moine dans un monastère bouddhiste.

Harvey Milk (1930 - 1978)

Harvey Milk fut le premier homme politique américain ouvertement homosexuel à détenir un mandat électoral. C'est en 1977 qu'il est élu conseiller municipal à San Francisco, aux États-Unis. Durant son mandat, il s'oppose notamment à une proposition de loi visant à licencier les enseignants homosexuels. Il reçoit alors des menaces de mort quasi-quotidiennes. En 1978, un an après son élection, il est assassiné dans un couloir de la mairie, en même temps que le maire de la ville, George Moscone, par Dan White, un ancien conseiller municipal. Harvey Milk avait 48 ans.

Virginia Woolf (1882 - 1941)

Alors qu'elle était mariée à Leonard Woolf, l'écrivaine féministe britannique a eu une liaison avec Vita Sackville-West, écrivaine elle aussi et ouvertement bisexuelle. Dans son journal intime, Virginia Woolf écrit au sujet de son mariage et de sa liaison : « *En vérité, il nous est possible d'avoir plusieurs bonnes relations* ». Son roman, Orlando, serait une lettre d'amour à destination de Vita Sackville-West. Le fils de cette dernière a d'ailleurs indiqué que le livre était « *la plus longue et la plus belle lettre d'amour de la littérature* ».

Bayard Rustin (1912 - 1987)

Ami proche et conseiller de Martin Luther King Jr. de 1953 à 1968, Bayard Rustin a notamment organisé la Marche sur Washington de 1963 qui rassembla 250 000 personnes et se termina par le célèbre discours de Martin Luther King Jr. « *I have a dream* ». Bayard Rustin n'a jamais caché son homosexualité et c'est certainement pour cela que son rôle dans le mouvement des droits civiques des États-Unis a été minimisé. L'opposition s'est servi de la sexualité de Bayard Rustin à son encontre et celle de Martin Luther King, menaçant de répandre des mensonges quant à la relation qu'avait les deux hommes. Suite à cela, Bayard Rustin a été contraint de travailler dans l'ombre pour éviter que toute polémique puisse nuire à Martin Luther King Jr. et à la Marche sur Washington. Cela n'a pas empêché Bayard Rustin de continuer à œuvrer pour l'égalité des droits civiques et homosexuels. Il a notamment contribué à porter à l'attention de la NAACP, la National Association for the Advancement of Colored People, la crise du SIDA. En 2013, Barack Obama lui a rendu un hommage vibrant et décerné, de manière posthume, la médaille de la Liberté afin de rappeler que sans lui l'événement le plus marquant de l'histoire des droits civiques n'aurait jamais eu lieu.

Eleanor Roosevelt (1884 - 1962)

Philanthrope dévouée, l'ancienne Première Dame des États-Unis a notamment présidé le comité en charge de la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme pour les Nations Unies. Lorsqu'elle était à la Maison blanche et même après, elle a promu le militantisme social. Alors qu'elle était mariée au Président Franklin D. Roosevelt, Eleanor Roosevelt aurait eu une liaison avec la journaliste Lorena Hickok. Cette dernière fut la première femme à voir l'un de ses articles publiés en première page du New York Times. Leur romance a fait l'objet d'une correspondance d'environ 4 000 lettres.

Frida Kahlo (1907 - 1954)

Peintre talentueuse, Frida Kahlo était aussi bisexuelle et ne s'en cachait pas. Ses œuvres, et en particulier ses autoportraits, lui ont permis d'aborder des sujets tabous, comme la sexualité des femmes, les standards de beauté féminins et la douleur. Ses tableaux mettaient aussi en valeur la culture indigène du Mexique, ce qui a attiré l'attention du peintre mexicain Diego Rivera. Ce dernier devint son mécène et les deux artistes finirent par se marier. Au cours de leur mariage, Frida Kahlo eut des liaisons avec des hommes et des femmes, comme Josephine Baker et Leon Trotsky.

Nancy Cárdenas (1934 - 1994)

Animatrice de radio, actrice, auteur et metteur en scène de théâtre mexicaine, Nancy Cárdenas serait l'une des premières personnalités mexicaines à avoir révélé son homosexualité à la télévision. Son identité sexuelle faisait partie intégrante de son travail : elle a notamment écrit des poèmes et des pièces de théâtre qui traitaient de l'homosexualité. Nancy Cárdenas a aussi milité contre les a priori sur les gays au Mexique et s'est battue pour l'égalité des droits pour tous, quelle que soit leur sexualité.

Simon Nkoli (1957 - 1998)

Simon Nkoli est considéré par beaucoup comme le héros de la communauté LGBTI en Afrique du Sud. En 1983, il rejoint la Gay Association of South Africa, majoritairement blanche, puis il crée le Saturday Group, le premier groupe gay noir d'Afrique. Fondateur quelques années plus tard de GLOW (Gay and Lesbian Organisation of the Witwatersrand), Simon Nkoli a notamment milité contre l'apartheid, en faveur des droits des homosexuels et de la lutte contre le sida. En 1990, avec son organisation GLOW, il organise la première Gay Pride de Johannesburg. Il a également réussi à convaincre le Congrès national africain, le parti politique au pouvoir en Afrique du Sud, à reconnaître officiellement les droits des gays et des lesbiennes dans le pays. Cinq ans plus tard, Simon Nkoli déclare qu'il est séropositif et commence à œuvrer pour mettre fin aux préjugés sur le VIH et le sida. Il est mort du sida en 1998 à Johannesburg.

Ifti Nasim (1946 - 2011)

Poète pakistanais homosexuel, Ifti Nasim a migré aux États-Unis pour éviter toute persécution liée à sa sexualité dans son pays. Son recueil de poésie « *Narman* » serait le premier à être écrit et publié en ourdou et à traiter de l'homosexualité. Ifti Nasim a également fondé SANGAT/Chicago, une organisation soutenant la communauté LGBTI d'Asie du Sud. En 1996, il fait son entrée dans le Chicago Gay and Lesbian Hall of Fame.

Pierre Seel (1923 - 2005)

Pierre Seel est la seule personnalité homosexuelle française à avoir témoigné à visage découvert de sa déportation durant la Seconde Guerre mondiale pour motif d'homosexualité. Fiché comme homosexuel par la police locale en 1939, il est arrêté par la Gestapo en 1940 en raison de son homosexualité alors qu'il est âgé de 17 ans. Il est déporté au camp de Schirmeck, puis enrôlé de force dans la Wehrmacht, qui l'envoie sur le front de l'Est. En 1944, il se rend aux Russes. À son retour, pour masquer une homosexualité, il se marie et a plusieurs enfants. En 1982, en réaction à des propos discriminatoires de l'évêque de Strasbourg, Mgr Elchinger, sur les homosexuels, Pierre Seel publie une lettre ouverte réclamant la reconnaissance de la déportation des homosexuels par les nazis et l'évolution du Code pénal en matière de différence sexuelle. Sa lutte contre l'homophobie le conduit à publier, en 1994, son autobiographie, *Moi, Pierre Seel, déporté homosexuel*, qui influe sur la reconnaissance par la France, en 2001, des persécutions subies par les homosexuels sous le nazisme.

Laverne Cox (1984)

Première femme transgenre nommée aux Emmy Awards, mais aussi à faire la couverture du « *Time* » en 2014, Laverne Cox est une icône. Féministe et activiste afro-américaine engagée en faveur des droits LGBTI, elle est aussi actrice, animatrice et productrice. Son ascension est un message d'espoir pour la génération de jeunes transgenres.

Elton John (1947)

Auteur, compositeur, interprète anglais, mais aussi acteur et producteur de cinéma, Elton John est devenu une icône pop mondiale. En plus d'être une légende vivante de la musique, Elton John est également considéré comme l'une des plus importantes icônes homosexuelles des temps modernes. En 1992, Elton John lance une fondation pour combattre le SIDA, soutenir la recherche et lutter contre la discrimination, The Elton John AIDS Foundation (EJAF). Il est aujourd'hui marié avec un réalisateur de documentaire. Ils sont les parents de deux enfants nés par le biais d'une mère porteuse.

Pour découvrir d'autres portraits de personnalités LGBTI, nous vous recommandons le livre « *40 LGBT+ qui ont changé le monde* » de Florent Manelli.